

Bordereau de signature

DEC2018_0167



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	13/09/2018	 Visa
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	13/09/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-09-13)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DECISION

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2018 « SOUTENIR LES PROJETS ELABORES PAR DES ADOLESCENTS ET FAVORISER LEUR AUTONOMIE » PROPOSE PAR LA CAF DE SEINE-ET-MARNE.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-21 et L2144-3,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 10 novembre 2017 portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

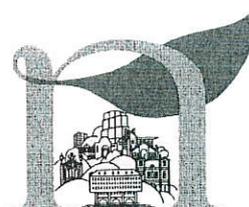
VU la convention citée en objet,

CONSIDÉRANT l'appel à projet 2018 « Soutenir les projets élaborés par les adolescents et favoriser leur autonomie » proposé par la CAF de Seine-et-Marne,

CONSIDÉRANT la volonté des membres du dispositif de concertation du Conseil des Jeunes de Noisiel de proposer un projet de promotion du patrimoine historique de la ville et de son évolution, ainsi que de relayer toutes les informations d'actualité concernant le jeunesse,

CONSIDÉRANT que la ville de Noisiel, par le biais de son service municipal de la jeunesse, soutient et accompagne les projets proposés par le dispositif de concertation du Conseil des Jeunes,

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les conditions d'attribution à la commune de Noisiel d'une aide financière de la CAF de Seine-et-Marne pour l'expérimentation et la mise en œuvre de projets élaborés par les adolescents,



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2018_ 0167

portant sur la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet 2018 « Soutenir les projets élaborés par des adolescents et favoriser leur autonomie » proposé par la CAF de Seine-et-Marne,

DECIDE

ARTICLE 1 : est approuvée la signature d'une convention d'objectifs et de financement définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de l'aide financière attribuée dans le cadre de l'appel à projets, proposé par la CAF de Seine-et-Marne, visant à soutenir les structures accompagnant les jeunes dans la mise en œuvre de leurs projets,

ARTICLE 2 : la demande de subvention est effectuée pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2018.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Torcy
- Madame le Directeur Général des Services de la ville de Noisiel

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 13 SEP. 2018



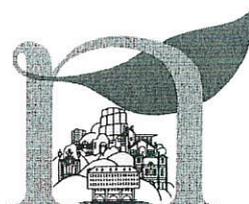
Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	13 SEP. 2018
Affiché en Mairie le	13 SEP. 2018
Notifié le	
Publié au RAA le	13 SEP. 2018

2/2



hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

"Acquitté en PREFECTURE le:" 13/09/2018